

Enquête Nationale Périnatale 2021 : retour d'expérience des sages-femmes enquêtrices

sagefemme-pratique.com/journal/article/005939-enquete-nationale-perinatale-2021-retour-dexperience-sages-femmes-enquetrices

December 10, 2021

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Enquête Nationale Périnatale

Si vous accouchez entre le 15 et 21 mars 2021

Vous serez contactée par une sage-femme enquêtrice à la maternité pour vous interroger sur votre grossesse, votre accouchement et votre bébé.

Vous serez de nouveau contactée deux mois après votre accouchement, par internet ou par téléphone, pour avoir de vos nouvelles et celles de votre bébé.

Pour avoir une vision globale de la santé périnatale, vos données de l'assurance maladie et celles de votre bébé seront également utilisées.

Merci pour votre participation à cette enquête qui permettra d'améliorer la qualité des soins. Vos réponses seront traitées de façon confidentielle.

L'Enquête Nationale Périnatale est réalisée dans toutes les maternités et les maisons de naissance en France. Dans certains services, elle se déroulera du 8 au 21 mars ou du 15 au 28 mars 2021.

Pour plus d'informations, <https://enp.inserm.fr>

L'Enquête Nationale Périnatale (ENP) est une enquête qui permet de disposer de données fiables et actualisées pour surveiller la santé périnatale. Il s'agit d'une enquête répétée, tous les 5 ans environ, depuis 1995. La sixième édition de l'ENP a eu lieu en mars dernier. Depuis 1995, les ENP se déroulaient selon le même protocole avec un questionnaire établissement et un questionnaire naissance.

Quelles particularités pour l'ENP 2021 ?

Cette année, ont été ajoutés un suivi à 2 mois pour les femmes et un appariement à la base de données du Système National des Données de Santé (SNDS) pour les femmes et les enfants.

Pour cette édition, les questionnaires se sont enrichis de nouveaux thèmes avec notamment un focus sur la santé mentale des femmes, la douleur à l'accouchement, les violences physiques ou sexuelles subies par les femmes, les soins inappropriés, la littératie en santé ou encore l'alimentation du nouveau-né.

La méthodologie de l'enquête 2021 ainsi que les questionnaires sont disponibles sur le site internet enp.inserm.fr. Sont également disponibles sur ce site les rapports et résultats des précédentes éditions.

Le déroulement en pratique de l'ENP 2021

L'Enquête Nationale Périnatale 2021 est sous la responsabilité de l'Inserm en collaboration avec la Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques (DREES), la Direction Générale de la Santé (DGS) et la Direction Générale de l'Offre de Soins (DGOS) et Santé Publique France.

A chaque édition, l'ENP repose sur un défi de taille : effectuer en une semaine un recueil lors de séjour en suites de couches afin :

- D'interroger toutes les femmes
- De collecter des informations médicales de toutes les naissances survenant au-delà de 22 semaines d'aménorrhées (et/ou >500g)

Cette collecte des données s'effectue dans tous les établissements de santé sur l'ensemble du territoire français, y compris les 8 maisons de naissances pour l'ENP 2021.

Accouchement, retour à domicile, prescription médicamenteuse

La période du post accouchement, étudiée pour la toute première fois, va permettre d'obtenir une vision encore plus complète de la santé des femmes et de leurs nouveau-nés. Les femmes ayant accepté d'être recontactées à 2 mois ont rempli un questionnaire par internet ou par téléphone durant lequel diverses thématiques ont été abordées telles que leur ressenti au moment de leur accouchement, leur satisfaction quant à l'accompagnement par les professionnels de la périnatalité, leur vécu lors du retour à domicile ou encore les violences faites aux femmes. Cette partie de l'enquête a été réalisée par l'institut IPSOS, sous la responsabilité de Santé Publique France.

Dans un troisième temps, sauf en cas d'opposition des parents, aura lieu un appariement aux données du Système National des Données de Santé (SNDS) pour les femmes et les enfants permettant, entre autres, d'étudier les consommations médicales pendant la grossesse, en amont et jusqu'à un an après la naissance de l'enfant. Cet appariement sera réalisé sous la responsabilité de la DREES. Ainsi, pourront par exemple être étudiés la prise de traitement médicamenteux avant, pendant et après la grossesse ou encore le suivi de l'état de santé des mères et des enfants par le biais du recours aux soins et des prescriptions.

13 330 femmes incluses dans l'ENP 2021

En 2021, le challenge des inclusions en maternité a pu être de nouveau relevé malgré un contexte sanitaire difficile.

Environ 13 300 femmes ont été incluses dans l'enquête et interrogées par les 1 420 sages-femmes enquêteurs et enquêtrices (SFE), mobilisées pour mener l'enquête auprès des femmes durant leur séjour en suite de couches au sein des 479 maternités françaises.

Parmi les 483 maternités de notre territoire (métropole et DROMs), 479 ont accepté de participer (les inclusions sur l'île de Mayotte sont décalées en Octobre 2021). Ce succès est dû à une participation forte des services départementaux de Protection Maternelle et Infantile (PMI), des réseaux de périnatalité, des Agences Régionales de Santé (ARS), des établissements de santé et aussi grâce à la participation volontaire des enquêtrices et enquêteurs, sages-femmes pour la très grande majorité, qui se sont impliqués sur le terrain en maternité.

Des sages-femmes fortement mobilisées

Toutes les SFE ont suivi une session de formation en visioconférence pour standardiser le recueil. En amont de ce temps de formation, elles avaient reçu un « guide enquêteur » et une plaquette d'information présentant la méthodologie de l'ENP 2021.

Par la suite, le diaporama de présentation a été mis à disposition. Des tutoriels résumant les points essentiels de la méthodologie de l'enquête ont été enregistrés et diffusés quelques jours avant l'enquête. Ainsi, les SFE disposaient d'un pool d'outils pour faciliter les inclusions lors de la semaine d'enquête, bien que certains aient été diffusés tardivement.

La rémunération des enquêteurs est assurée par l'Inserm selon le nombre de questionnaires complétés.

Zoom sur « la sage-femme enquêtrice principale »

L'adhésion massive des femmes à chaque édition de l'ENP (près de 90% de répondantes parmi les femmes éligibles) est possible grâce à une grande mobilisation des SFE sur le terrain dont le rôle, allant bien au-delà du « simple » remplissage du questionnaire naissance, était d'obtenir la participation des femmes après les avoir informées de la méthodologie et du cadre légal de l'enquête via une information orale et la remise de notes d'information.

Les données ont été recueillies par les SFE dans un questionnaire papier appelé « questionnaire naissance ». En milieu de questionnaire, se trouvait une « fiche contact » détachable sur laquelle étaient notées les informations permettant de réaliser le suivi à deux mois et l'appariement aux données du SNDS (adresse mail, numéro de téléphone, numéro de sécurité sociale).

Dans chaque établissement une sage-femme dite « sage-femme enquêtrice principale » (SFEP) était également responsable du bon déroulement de l'enquête, du contrôle de l'exhaustivité des inclusions et de la transmission sécurisée des données. Ainsi, les SFEP ont eu à charge de saisir informatiquement les « fiches contact » via une application développée par IPSOS. Cette procédure a nécessité plusieurs étapes afin d'assurer la sécurité de la saisie : réception d'un mail comprenant les identifiants de connexion, suivi

d'un tutoriel explicatif du fonctionnement de l'application, première connexion puis test de saisie et enfin saisie des données des femmes incluses dans l'ENP. Les SFEP ont également assuré l'envoi des questionnaires papier à l'Inserm.

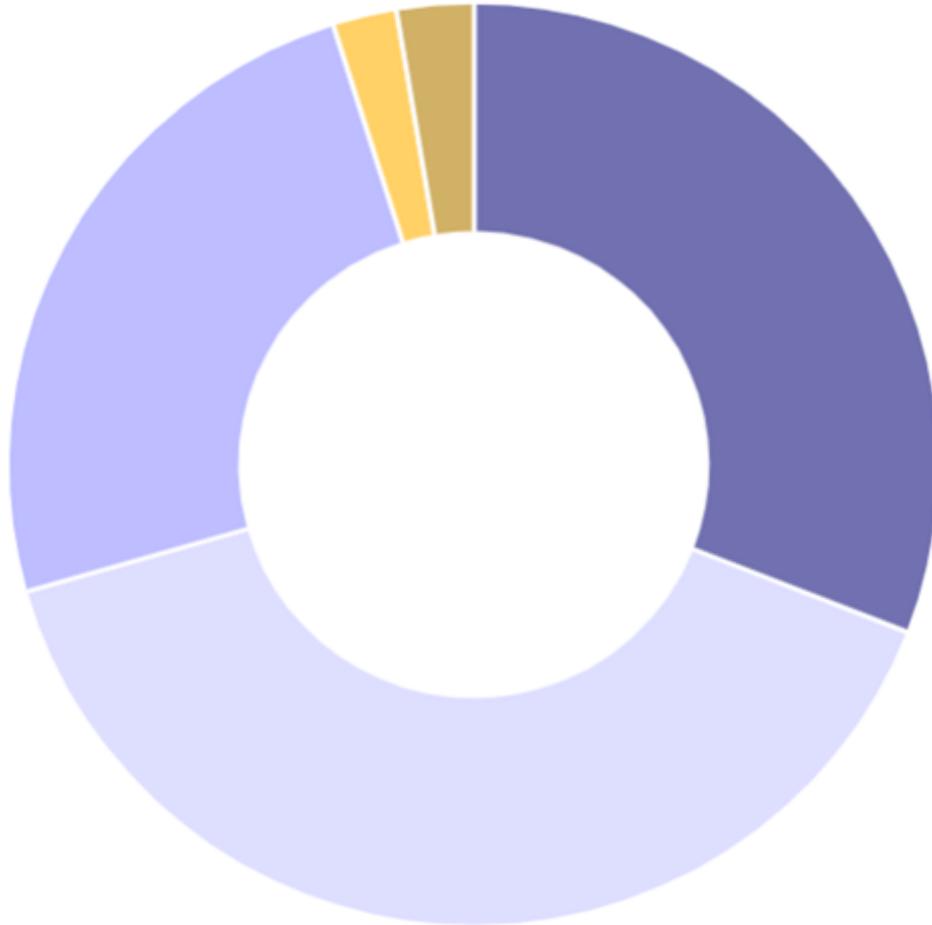
A la fin de l'enquête en maternité et en vue d'améliorer la prochaine édition, les enquêtrices et enquêteurs (y compris les SFEP) ont été sollicités pour répondre à un questionnaire de satisfaction sur la mise en place et le déroulé de l'enquête. Nous allons ci-dessous présenter les résultats de ce questionnaire de satisfaction.

Résultats du questionnaire de satisfaction des sages-femmes enquêtrices (SFE)

Ce questionnaire, composé d'une dizaine de questions, a été proposé par internet à toutes les SFE et SFEP ayant participé à l'édition 2021. Il abordait le temps de formation, les outils mis à disposition lors de l'enquête et le ressenti des SFE et SFEP durant la semaine d'enquête.

Parmi les 1 420 SFE, 787 (55%) ont répondu. Les répondants exerçaient majoritairement dans le secteur public (73%, représentatif de la répartition des maternités sur le territoire français d'après le questionnaire Etablissement de l'ENP 2021), et 89% ont réalisé l'enquête au sein de la structure dans laquelle elles travaillaient habituellement. Les 11% ne travaillant pas dans la structure étaient des sages-femmes de PMI, des sages-femmes libérales ou encore des étudiantes sages-femmes.

La figure 1 représente l'évaluation de la qualité de la formation suivie par les SFE. Ainsi, près de 37% des enquêtrices se sont senties très bien formées et n'ont pas eu besoin de soutien durant la semaine d'enquête. 55% ont eu recours à une aide en interne (auprès d'autres sages-femmes enquêtrices ou de l'encadrement) ou en externe (via la coordination départementale ou par l'Inserm directement). Quinze enquêtrices (1.8%) se sont senties en difficultés et 18 (2.2%) ont souhaité apporter une précision, détaillée ci-après.



Parmi les 18 précisions, deux situations ont particulièrement mis en difficulté les SFE :

1. *L'intervalle de temps estimé trop long entre la formation et la semaine d'enquête*
2. *La complexité des modalités d'inclusion*

L'équipe EPOPé de l'Inserm avait développé et mis à disposition des outils pour faciliter le travail d'inclusion. Ainsi, les SFE pouvaient consulter un guide enquêteur, une plaquette d'information, le diaporama de formation et des tutoriels enregistrés résumant les points clés de l'enquête. Le niveau de satisfaction relatif à ces outils était globalement très élevé, excepté pour le diaporama et les tutos enregistrés qui n'avaient malheureusement pas été diffusés à toutes les SFE. Ainsi, par exemple, près de 97% des répondants ont été satisfaits ou très satisfaits par le contenu du guide enquêteurs et 82% par la plaquette d'information.

Par la suite, les SFE ont été interrogées sur le temps estimé en maternité pour chaque inclusion. Il ressort du questionnaire que le temps moyen d'inclusion, initialement estimé à 40 minutes pour interroger les femmes et recueillir des données du dossier médical a été sous-estimé. En effet, les SFE ont estimé ce temps à 60 minutes en moyenne :

- Entretien : 35 minutes en moyenne (min : 10 ; max : 70)
- Données du dossier médical : 25 minutes en moyenne (min : 10 ; max : 60)

- Très bien formé.e, je n'ai pas eu de difficulté particulière
- Bien formé.e mais j'ai eu besoin de renseignements complémentaires auprès d'une personne de la maternité
- Bien formé.e mais J'ai eu besoin de renseignements complémentaires auprès d'une personne extérieure de la maternité (coordinatrice régionale ou départementale)
- Je me suis senti.e en difficulté pour réaliser les inclusions malgré la formation
- Autre

La durée de l'inclusion objet d'une réévaluation ?

Ce temps ne prenait pas en compte le repérage des femmes et le temps d'information sur la méthodologie de l'enquête, évalué initialement à une vingtaine de minute par femme. Ainsi, pour les SFE, l'heure d'inclusion initialement prévue pour chaque femme interrogée (20 minutes de repérage et d'information, et 40 minutes pour l'entretien et le recueil des données du dossier médical) a été largement dépassé dans la plupart des cas. La durée totale pour chaque inclusion devra être réévaluée pour une prochaine édition de l'ENP si le protocole reste similaire.

Deux-tiers des sages-femmes motivées par l'ENP

Malgré cet investissement majeur, 77% des SFE seraient de nouveau partantes pour être enquêtrice lors d'une prochaine édition de l'ENP. La participation à une enquête de santé publique est une motivation pour deux tiers d'entre elles. Une sur deux a également répondu que l'enquête permettait un temps d'échange privilégié avec les femmes. Enfin, pour 3 SFE sur 10, le revenu complémentaire qu'apporte l'enquête est un motif pour être de nouveau enquêtrice.

Parmi les 23% des répondantes qui ne retenteraient pas l'expérience d'être SFE, les raisons invoquées étaient :

- la surcharge de travail et la fatigue dues à la réalisation de l'enquête (12%)

- la faible rémunération (43%)
- un investissement trop important pendant la semaine d'enquête (67%)

En fin de questionnaire, les SFE sondées le souhaitant ont pu laisser un commentaire libre. Globalement, les principaux points de ses commentaires libres étaient : le souhait de pouvoir disposer d'un plus grand nombre d'enquêtrices par maternité lors d'une prochaine édition, de prévoir plus de temps pour les inclusions et la réalisation des entretiens auprès des femmes et d'augmenter la rémunération par questionnaire.

Résultats du questionnaire de satisfaction des sages-femmes enquêtrices principales (SFEP)

Parmi les 485 SFEP, 262 (54 %) ont répondu au questionnaire. Elles étaient globalement très satisfaites ou satisfaites des différentes étapes de l'enquête et notamment celles relatives à l'utilisation de l'application de saisie des fiches contact (figure 2).

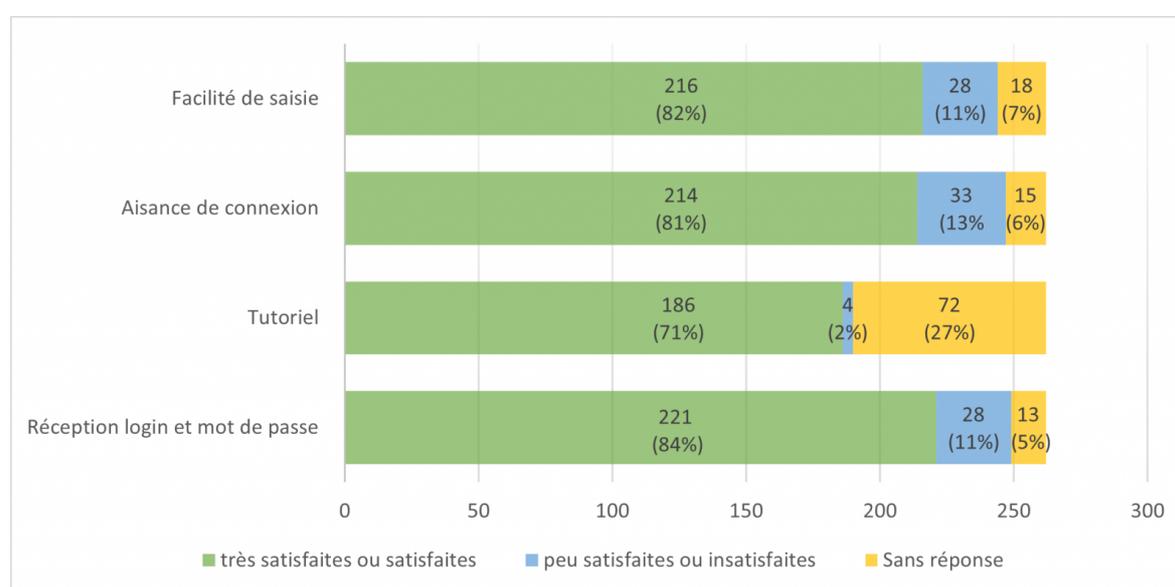


Figure 2 : Niveau de satisfaction des SFEP concernant l'application de saisie des fiches contact

Parmi les étapes citées, il est à noter que 72 SFEP (27%) n'ont pas répondu à la question sur le tutoriel. La diffusion de cet outil explicatif de l'application de saisie n'a en effet pas été optimale. Il était inséré dans un mail qui n'a visiblement pas été vu par l'ensemble des SFEP.

Durant la semaine d'enquête, 56% des SFEP ont eu besoin d'aide de la part de l'Inserm. 89% d'entre elles se sont dites satisfaites ou très satisfaites de la réponse apportée par l'équipe EPOPé.

Conclusion

L'ENP est une enquête d'envergure nationale qui ne peut se dérouler sans l'implication de l'ensemble des acteurs de la périnatalité. En tant qu'acteur de première ligne dans l'accompagnement des femmes autour de la naissance, les sages-femmes ont une place essentielle à tous les niveaux de la réalisation de cette enquête, et sont les garantes de l'exhaustivité et de la qualité des données. La soumission d'un questionnaire de

satisfaction aux SFE est une innovation de l'ENP 2021. Les réponses à ce questionnaire vont permettre d'améliorer le protocole et les outils de l'ENP pour la prochaine enquête. Ainsi, et si les conditions le permettent, le temps d'inclusion sera réévalué en prenant en compte l'importance de l'information préalable des femmes, la durée de passation du questionnaire et du remplissage des données issues du dossier médical. Le nombre de SFE recrutées sera également revu au cas par cas pour permettre à chacun et chacune de s'épanouir dans la réalisation de cette enquête et de limiter le sentiment d'être trop sollicité au cours de cette semaine. La rémunération sera réévaluée dans la mesure du possible. Enfin, les outils de formation et la communication autour de ces outils pourront également être améliorés.

L'équipe EPOPé et l'ensemble du comité de pilotage de l'ENP 2021 tiennent à remercier chaleureusement l'ensemble acteurs ayant permis la réalisation de l'ENP 2021 et en particulier les SFE et les SFEP. Grâce à leur implication et leur professionnalisme, les données d'une très grande qualité pourront être très prochainement analysées et feront l'objet d'un rapport qui sera rendu public à l'automne 2022. Auteurs :

Copyright 2010-2022 - Médecine Pratique - Tous droits réservés